

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du mardi 9 novembre 2021 à 18 heures</p>

L'an deux mil vingt et un et le neuf novembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont assemblés, sous la présidence de Monsieur le Maire, Frédéric POMA.

Nombre de membres en exercice : 27

Présents : Messieurs POMA-DALCHER-Mesdames DE QUERO-PIERRAT-Monsieur WALLAERE-Madame VALGELATA-Monsieur CAUVE-FALCO-Mesdames PELLEGRINO-DUBOIS-Monsieur BADALASSI-Madame VIALE-Monsieur MOREAU-Mesdames SKRABO-CRISTINA-YOUSSEF-Monsieur CALLET-Mesdames HERING-GAVACHE-Monsieur RAIBAUDI- Madame BLANCHARD

Absent(es) ayant voté par procuration en application de l'article L.2120-20 du Code général des collectivités territoriales : Marc MONCHO ayant donné pouvoir à Arnaud CALLET, Catherine BARADE ayant donné pouvoir à Catherine PELLEGRINO, Jean-Jacques DICHARRY ayant donné pouvoir à Geneviève PIERRAT, Bertrand LENOIR ayant donné pouvoir à Michel WALLAERE, Stéphane BOUIX ayant donné pouvoir à Kathy GAVACHE, Slah JERIBI ayant donné pouvoir à Maurice RAIBAUDI, Claudie LACQUA ayant donné pouvoir à Charline HERING

Absents : Monsieur MENDES

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour de la séance qui comporte 9 points.

L'ordre du jour est adopté à l'**unanimité**.

*** Compte-rendu des délibérations de la séance du Conseil Municipal du 24 septembre 2021**

Le conseil approuve à l'**unanimité**

Arrivée de Madame Oifa YOUSSEF

*** Compte-rendu des décisions du Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis le 24 septembre 2021**

Le conseil prend acte

Point n° 1 : Convention avec la Fondation Ulrich RAMPP

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'**unanimité**.

Point n° 2 : CDG 06 : adhésion au groupement de commandes relatif à la reliure des actes administratifs et d'état civil

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'**unanimité**.

Point n° 3 : Convention de mutualisation entre le SIPL, la Commune de Tourrettes-sur-Loup et la Commune de GOURDON

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'**unanimité - Abstention de Madame HERING.**

Point n° 4 : Recherche de financements pour l'acquisition et la valorisation du Domaine du Caire

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'**unanimité.**

Point n° 5 : Projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 – Motion du Conseil Municipal

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'**unanimité.**

Point n° 6 : Charges de fonctionnement des écoles publiques avec la Ville de Nice pour l'année 2020/2021

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'**unanimité.**

Point n° 7 : Charges de fonctionnement des écoles publiques avec la Ville de VENCE pour l'année 2020/2021

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'**unanimité.**

Point n° 8 : Tarifs de la fête des violettes

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'**unanimité.**

Point n° 9 : Tarif de vente du jeu de société Circino 06 proposé à la Bastide aux Violettes

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'**unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 18 h 59.